



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

RELEVÉ DE DECISIONS/INFORMATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10/11/2020 A 19H00

Présents : REGALLET Paul, ARGOUD Yves, BERTHIER Yves, BERTHOLLIER Christian, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PARAVY Jean-Claude, PERROT Alain, VERGUET Nicolas, VITTOZ Philippe.

Excusés : ANDRE Valérie, PICARD Marie-France, PERSON Philippe

A)-Intervention de Madame Juliette PART, Secrétaire Générale de la Préfecture et Sous-Préfète de Chambéry depuis le 25 mai 2020.

Après avoir remercié Madame Juliette PART de sa présence, Monsieur le Président lui présente la Communauté de Communes en dressant son historique depuis sa création au 01/01/1992 en passant par les différentes prises de compétences qui se sont affinées, adaptées et accrues tout au long de ces dernières années.

Madame Juliette PART précise que compte-tenu de sa récente arrivée en Savoie elle intervient dans les intercommunalités pour un premier échange et caler une méthode de travail entre les Elus et les services de l'état.

Elle présente Monsieur Thierry DELORME, Directeur à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui intervient ce jour devant le Bureau communautaire au sujet de la Stratégie « Eau-Air-sol ».

Monsieur DELORME détaille la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » qui a été validée par le Préfet de Région pour accompagner le développement à l'horizon 2040. Cette stratégie fixe un niveau d'ambition sur les trois ressources à enjeu qu'il convient de mieux préserver à l'avenir :

- **le foncier agricole et naturel** : au travers d'une forte réduction de l'artificialisation des sols ;
- **l'eau** : préserver la ressource en eau par une gestion plus exigeante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- **l'air** : améliorer la qualité de l'air par des efforts très significatifs à mener pour réduire la pollution de l'air et les sources d'émissions de polluants atmosphériques.

Cette stratégie régionale "Eau-Air-Sol" en appelle à des efforts très significatifs de tous les acteurs de la société, mais plus particulièrement à l'État, qui doit impulser une action forte auprès des Collectivités territoriales, des décideurs locaux et des porteurs de projets ; les modalités de déclinaison restant à ajuster.

Monsieur Delorme précise que cette stratégie est un document d'anticipation et de planification, l'Etat étant dans une logique de co-construction et d'accompagnement des Collectivités (**Voir diaporama de la DDT en pièce jointe**)

Madame PART complète cette intervention en précisant que pour les dotations relatives au soutien de développement local à partir de 2021 (DETR, DSIL, ...), une vigilance sera donnée vis-à-vis de la stratégie « Eau Air Sol » et un bonus pourra être accordé.

L'objectif de la réunion de ce jour étant de sensibiliser les Elus à ce sujet ; l'Etat restant bien entendu à leur disposition pour répondre à leurs questions.

L'ordre du jour se poursuit avec les questions des Elus à Madame Juliette PART

Monsieur Christian CEVOZ-MAMI, Maire de Verel de Montbel :

► Remarques au sujet de l'impact du TGV sur les ruisseaux et sur les gravats :

-Qu'en est-il de la destruction de certaines ressources en eau au moment du percement des galeries ?

-Qu'en est-il des milliers de tonnes de roche qui seront sorties des tunnels et réparties sur notre territoire ?

La Commune n'a pas reçu de réponse de l'Etat à ce jour.

-Madame PART Indique qu'au regard des échéances du dossier les services de l'Etat se reposeront la question le moment venu.

► PLU de Verel de Montbel :

-La Commune s'interroge car pour les services de l'Etat la méthodologie de l'alimentation en eau potable et assainissement n'est pas assez définie dans le PLU de la Commune.

-Madame PART indique que la DDT contactera la Mairie à ce sujet.

► Monsieur CEVOZ-MAMI indique que plus aucun terrain n'est à vendre sur la Commune ; ces terrains étant principalement achetés par des Chambériens.

Monsieur Yves BERTHIER, Maire de La Bridoire :

► L'organisation d'une enquête publique est-elle possible dans le cadre de la COVID :

-Pas de décalage dans les délais il faut respecter la distanciation sociale. Le dispositif peut continuer à fonctionner. Juridiquement il n'y a pas de modification.

Madame PART fait ensuite le point sur l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et répond aux questions du Président :

► **L'ANCT** est une agence qui est au service des Collectivités et de leurs projets de territoires. Elle est née le 1er janvier 2020 et résulte d'un engagement pris par le Président de la République à l'occasion de la première conférence nationale des territoires le 17 juillet 2017, celui d'un accompagnement renforcé, et plus structuré, de l'État pour répondre aux besoins des Collectivités territoriales.

Elle s'adresse à l'ensemble des Collectivités mais surtout aux plus fragiles ayant peu de moyens d'ingénierie qu'elles soient rurales ou urbaines.

Ses trois grandes missions :

- la construction d'un accompagnement sur mesure à travers un appui en matière d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas satisfaite localement ;
- la mise en œuvre de programmes élaborés au niveau national par le Gouvernement (Action Cœur de Ville, Petite ville de demain, France Services, Territoires d'industrie...) ;
- l'élaboration de pactes territoriaux permettant à l'État et aux Collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'action partagé.

Le Préfet est le représentant local de l'ANCT. Il est l'interlocuteur privilégié des Collectivités sollicitant l'ANCT.

La création de cette Agence répond à la demande des Maires de France pour accéder à l'ingénierie de l'Etat par le biais d'un guichet unique.

► Candidature au dispositif « Petite ville de demain » :

-Une convention cœur de ville a été signée le 11/10/2019 entre la CCVG, la CC des VDD et les Communes de Pont de Beauvoisin 73 et 38.

-Aujourd'hui on est plutôt dans le cadre d'un « quasi » cœur de ville

-La méthode va être appliquée à « petite ville de demain »

-Ce sont 1000 collectivités de moins de 20 000 habitants qui seront retenues.

-Dans ce dispositif qui est accompagné par la Banque des territoires, on retrouve des outils de soutien, des subventions.

-24 Communes en Savoie ont été identifiées. Pour ce qui concerne la CC Val Guiers les Communes de Pont de Beauvoisin et de St Genix les villages sont éligibles.

-La Préfecture a bien reçu nos deux candidatures :

-Pont de Beauvoisin Savoie / St Genix les villages et la CC Val Guiers

-Pont de Beauvoisin Savoie / Pont de Beauvoisin Isère et les deux CC de Val Guiers et des VDD

-A la question de savoir si nos deux candidatures peuvent être retenues, la réponse sera connue début décembre 2020 ; le calendrier étant maintenu malgré la COVID.

-Pour les lauréats le travail commencera début janvier en s'appuyant sur un projet de territoire.

-Une convention sur 6 ans sera signée par l'ensemble des parties.

-Les candidats non retenus seront accompagnés dans leurs projets par la Préfecture par le biais de la DETR, de la DSIL, ... là où il y a des projets il y aura un accompagnement.

► Labellisation de la MSAP Val Guiers en France services :

Les services proposés dans les France Services couvrent ceux de 9 partenaires nationaux :

-La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAM, CNAV, la MSA, les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France Services.

-« France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux citoyens ».

A noter qu'actuellement la CC Val Guiers a une MSAP centralisée sur St Genix les villages ; la France Services labellisée sur Pont de Beauvoisin 38 équilibrant le territoire avec Pont de Beauvoisin 73.

Monsieur Christian BERTHOLLIER, Maire de Pont de Beauvoisin et Vice-Président en charge des travaux

► Labellisation de la MSAP Val Guiers en France Services et gestion des différentes caisses entre la Savoie et l'Isère

- Les critères nécessaires à la labellisation sont énumérés.
- Une à deux visites sont effectuées sur le site pour vérifier : le nombre d'agents d'accueil, les formations effectuées, le nombre de jours d'ouverture, ...
- L'auditeur vérifie si tout est conforme et labellise la MSAP en FS.
- Malgré les différentes caisses savoyardes et iséroises, les agents sauront où trouver les bonnes réponses.
- Des visios pourront être faites avec les partenaires et avec l'aide des agents de la FS.
- Notre MSAP est identifiée par la Préfecture pour être labellisée.
- Actuellement il n'y a pas de taux d'échec suite aux propositions de la Préfecture.
- Aides pour le maintien de cette présence des services publics :
 - aide à l'investissement
 - aide au fonctionnement : dotation de 30 000€ calculée au prorata des dépenses réalisées (Etat et opérateurs FIO) sur toute la durée de vie de la FS.
- En 2022 toutes les MSAP qui ne se seront pas transformées ne toucheront plus d'aide.

Monsieur Paul REGALLET, Président de la CC Val Guiers et Maire d'Avressieux

► Subvention de La Poste pour la réhabilitation du bâtiment à St Genix les villages :

- La subvention de 100 000€ de La Poste pour l'aide à l'investissement est considérée comme une subvention privée.
- Un complément au titre de la DETR peut être demandé et au titre de la DSIL également. C'est juridiquement possible mais la règle de dépassement des 80% d'aides publiques est à respecter.

► DUP la Rubatière à Domessin :

- L'instruction est toujours en cours, des éléments sont en attente.

Monsieur VITTOZ Philippe, Adjoint à la Mairie de La Bridoire et Vice-Président en charge des finances à la CC Val Guiers

► Education nationale et financement des classes Ulis :

- Madame PART se renseigne afin de pouvoir donner les règles et les bases des dépenses remboursables à la Commune de La Bridoire.

► Poste rased :

- Devant le refus de la Trésorerie, Madame PART se renseigne auprès du DGFIP et de l'Education nationale afin de savoir si une Commune peut ou pas rembourser les frais d'un enseignant affecté sur un poste d'une autre Commune mais qui intervient de par sa mission sur plusieurs établissements du secteur ; sachant que sur le principe les Communes sont d'accord.

► Réactivité de la communication avec la hiérarchie et difficultés induites

- Face aux problèmes rencontrés dernièrement sur les sujets tels que l'hommage à Monsieur PATY, les connexions lors des visios avec l'Inspectrice, Madame PART fera remonter les difficultés au Rectorat.

► Gendarmerie : moyens alloués en personnel à notre cob du fait de la superficie du territoire de la cob et de sa population

- Face à l'augmentation de la population les effectifs de la gendarmerie n'ont pas évolué, la question se pose de savoir comment espérer avoir des moyens supplémentaires ou bien pouvoir travailler en lien avec Pont de Beauvoisin 38.

- Actuellement les conditions de logement ne satisfont pas les familles : situés dans une zone commerciale avec du bruit, des alarmes, les cellules situées sous les logements, ...

Madame PART se rapproche du Commandant de la compagnie sur ces différents sujets.

► Difficultés d'approvisionnement du vaccin contre la grippe saisonnière en lien avec le public à risque

- Face à la demande énorme les doses de vaccins manquent.
- Madame PART contacte l'ARS à ce sujet la semaine prochaine.

► Calendrier pour le transfert des trésoreries de l'APS et de Pont 38 à Pravaz et impacts sur les missions :

- Le regroupement est acté pour fin 2021 voire début 2022.
- Les services de la DGFIP devaient être présents ce soir pour répondre aux questions qui leur ont été posées depuis plusieurs mois par la CC Val Guiers.
- Madame PART demande à DGFIP de nous appeler à ce sujet dès la semaine prochaine
- Les travaux d'aménagement devront être prévus au budget 2021.

Monsieur CAGNIN Georges, Maire de Champagneux et Vice-Président en charge du Tourisme à la CC Val Guiers

► Les zones humides au niveau des PLU et du SCOT :

-La loi prévoit que si elles sont impactées les zones humides doivent compensées. Est-il normal que notre SCOT interdise la compensation de certaines zones ?

-Sachant qu'il faut en priorité Eviter/Réduire/Compenser, Madame PART rappelle que ce sont les règles écrites dans le SCOT qui s'imposent ; les élus l'ayant défini collectivement.

► La réserve naturelle nationale du Rhône :

-On est au sein d'une réserve naturelle nationale qui touche Champagneux et St Genix les villages.

-La DREAL de Lyon apportant des blocages, on est actuellement dans l'impossibilité de faire certains travaux et notamment ceux relatifs à la passerelle Guiers/Rhône qui ne doit pas déboucher dans la réserve mais plus loin.

-Madame PART demande à être saisie officiellement par courrier.

► Le projet d'écluse sur le Rhône : écluse de brégnier-cordon

-Ce dossier rencontre des difficultés pour des raisons environnementales.

-Les services de la navigation imposent un certain type de signalétique pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'essence du projet.

-Madame PART précise que le Ministère prendra une décision après l'enquête publique qui est prévue au printemps prochain. Elle organisera une réunion en interne pour clarifier les choses.

Monsieur PERROT Alain, Maire de St Béron

► La Commune de St Béron dans le cadre de la revitalisation de son commerce local, souhaite ouvrir un comptoir de campagne qui regrouperait tous les commerces non disponibles dans la commune c'est-à-dire une épicerie le point poste qui est fermé actuellement, le bureau de tabac, la presse, la Française des jeux.....

Pour ce faire il serait nécessaire de construire un bâtiment de 200 m² environ sur un terrain communal ou un coût approximatif de 300 000 €.

-Madame PART indique que ce projet est éligible à la DETR et à la DSIL.

-Le dossier sera déposé par la Commune de St Béron début 2021.

B)-Intervention de Monsieur Emmanuel PETIT, Directeur du pôle Gestion des Collectivités au sein d'AGATE Territoires

► Transfert des pouvoirs de polices administratives spéciales au Président de l'EPCI :

Les règles changeant au 01/01/2021, il est indispensable que les Maires se prononcent avant le 31/12/2020.

Monsieur PETIT reste à la disposition des Elus à ce sujet au 06.08.89.99.42

(Voir en pièce jointe le diaporama présenté ainsi que les commentaires qui ont été donnés en cours de réunion).

C)-Discussion autour des thèmes suivants :

► SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) :

-Le Conseil communautaire du 25/02/2020 a approuvé le principe d'adhésion au dispositif expérimental SPPEH-Savoie animé par le Département engageant ainsi la CC Val Guiers à s'inscrire dans le schéma désignant le Département de la Savoie comme porteur et la CC Val Guiers comme partenaire associé du SPPEH-Savoie.

-Le Conseil communautaire du 24/11/2020 devra se prononcer entre autre sur une participation financière à hauteur de 0.50€ par habitant et par an. Il devra également se prononcer afin de mandater le SMAPS pour coordonner la mise en œuvre de cette plateforme en lien avec les 3 Communautés de Communes de l'APS.

-Le SMAPS doit délibérer à ce sujet le 25/11/2020 et le Département de la Savoie le 27/11/2020.

-La première semaine de décembre le Département doit déposer le dossier de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) à la Région.

► Transfert de la compétence PLU et carte communale

-Les Communes doivent se prononcer entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre. A ce jour seules 4 Communes ont délibéré en s'opposant au transfert.

► Convention ADS entre la CC Val Guiers et la CC des VDD

-La convention arrive à terme le 31/12/2020.

-Une enquête de satisfaction a été faite auprès des Communes. Le résultat du sondage leur sera envoyé pour information.

-Le problème avec le logiciel OXALIS est abordé en évoquant une manipulation qui ne marche pas.

-Autre problème évoqué, pendant la période de télétravail l'agent ne dispose pas des dossiers pour répondre aux questions téléphoniques.

-Il est décidé de reconduire la convention en l'état pour 2021. Un travail plus approfondi sera réalisé dans les prochains mois.

► **Compétence eaux pluviales**

-La CC Val Guiers a la compétence depuis le 01/01/2017.

-Le SIEGA, qui exerce pour le compte de la CC Val Guiers la compétence assainissement collectif et non collectif, n'a pas dans ses statuts la compétence de l'eau pluviale, il ne peut donc pas l'exercer au même titre que l'assainissement.

-Les discussions vont se poursuivre à ce sujet dans les prochaines semaines.

► **Recrutement temporaire pour pallier à l'accroissement d'activités des services Technique et Economique de la CC Val Guiers**

-L'objectif étant de venir en aide aux deux Chefs de service

-Une fiche de poste est en cours de préparation

D)-Prochaines réunions

-**Mardi 24/11/2020 à 19H00 à la CC Val Guiers** : Conseil communautaire

-**Lundi 07/12/2020 à 18H00 à la CC Val Guiers** : Bureau communautaire

-**Lundi 14/12/2020 à 19H00 à la CC Val Guiers** : Conseil communautaire

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**



(NM / 2020)